

DOUALA - 12 MARS 2009

© Eric ELOUGA | Cameroon Tribune

Au terme d'une assemblée générale particulièrement heurtée, le Gicam a reconduit son actuel bureau.

Il aura fallu toute l'autorité de Apollinaire Ngwe, le président de séance de cette assemblée générale électorale du Gicam, pour que enfin, au terme de plusieurs heures de débats parfois houleux, le scrutin se tienne enfin. Avec en lice, la seule liste conduite par Olivier Behle, qui transformait du coup le renouvellement du bureau du Groupement, en forme de référendum « pro » ou « anti » équipe sortante.

Mais en réalité, après la disqualification de la liste « Gicam en mouvement » conduite par Protais Ayangma, et celle plus inattendue déposée en cours de session par Emmanuel Waffo, l'issue de l'opération ne faisait plus vraiment de doute.

Peu après 14h, la fumée blanche s'élevait du siège du Gicam à la vallée des ministres de Bonanjo. Avec 88 voix pour, 43 contre, 9 abstentions et 2 bulletins nuls sur un collège électoral de 171 entreprises et associations patronales représentées, c'est donc Olivier Behle qui va porter la voix du patronat pour les trois prochaines années.

On s'y attendait, cette élection ne s'est pas déroulée sur du velours. La convivialité apparente affichée par les partisans des deux principaux postulants, n'a pas empêché de se décocher des flèches. Dont certaines auront volé bien bas.

Premier motif de discorde, et on s'y attendait aussi, la constitution des listes. Car si chacune se présentait complète, avec notamment les huit associations professionnelles requises pour composer un bureau, la présence de syndicats patronaux dans les deux listes a donné lieu à de vifs échanges. Avec notamment le Syndustriam, l'Appecam, l'Apicam, ou encore l'Ucam dont les présidents figurent sur une des listes, et de tiers membres sur l'autre. Ce, alors même que les statuts de ces associations, à l'image de ceux du Gicam, préconisent un mode de représentation unique à travers les présidents, plutôt que des personnes.

Ensuite, place aux méandres des arguties juridiques, qui auront une nouvelle fois soulevé quelques apories dans les statuts actuels du Gicam. Le report en décembre des élections entraînait-il une reconduction de facto du bureau en place ? Ou alors fallait-il un mandat express délivré par l'AG pour lui permettre d'exercer ? Ou encore l'assemblée générale étant l'instance suprême du groupement, pouvait-elle autoriser un vote pluraliste dans des conditions autres que celles des statuts ? Sans parler de la validité de certains membres de listes du fait de la mise à jour des cotisations, ou encore des délais de transmission des listes en course aux instances compétentes, qui auront été autant de points de querelles.

Même l'intervention « sage » de André Siaka, jusque-là resté sur sa réserve, n'aura pas fait évoluer les positions. Et c'est donc finalement à une lecture linéaire des textes fixant délais de dépôt puis de transmission aux membres du Gicam, que Apollinaire Ngwe décidera de faire procéder au vote, malgré les dernières protestations levées par le camp Ayangma, disqualifié pour le dépôt tardif de sa liste.

Malgré ces conditions d'élection, le vainqueur Olivier Behle a eu le triomphe modeste, en tendant la main aux parties d'en face, afin de rassembler le plus rapidement possible et de se mettre enfin au travail.